

AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEUBOURG ENQUETE AUPRES DES MENAGES (OCCUPANTS)

Mot du Président

Madame, Monsieur,

Soucieuse de vous accompagner dans la réalisation de vos projets de rénovation et d'amélioration de votre logement, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg a missionné l'association INHARI pour réaliser une étude préalable à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en 2024.

Cette opération vous permettra de bénéficier d'aides financières incitatives et de conseils techniques pour mener à bien votre projet.

Si vous souhaitez réaliser des travaux dans votre résidence principale, rénover un logement destiné à la location, ou réhabiliter un logement vacant, n'hésitez pas à répondre à ce questionnaire.

Cette enquête peut également être complétée en scannant le QR Code de l'imprimé qui sera remis dans votre boîte aux lettres prochainement ou en allant sur le site internet de la Communauté de Commune du Pays du Neubourg à l'adresse www.paysduneubourg.fr.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, je vous invite vivement à y répondre.

Bien entendu, vos réponses seront traitées en toute confidentialité et ne constituent pas un engagement de votre part. Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg

Jean-Paul LEGENDRE



Nom

Prénom

Adresse

Commune :

N° de téléphone

Mail

**1- Nombre de personnes habitant dans le logement
(y compris vous) :**

- 1 personne
 2 personnes
 3 personnes
 4 personnes
 5 personnes
 Plus de 6 personnes

CLAUDE DE CONFIDENTIALITE :

Les informations contenues dans ces documents sont de nature confidentielle, soumises au secret professionnel. Elles sont destinées à l'usage exclusif des prestataires de la mission, du maître d'ouvrage, et des travailleurs sociaux. Si vous n'êtes pas l'un d'entre eux, vous êtes, par la présente, avisé que toute divulgation, reproduction, distribution ou autre diffusion ou utilisation de cette communication est strictement interdite. Art 226-13 du code pénal - Art L 481 du code de la santé publique – art 19 code de déontologie

2- Vous êtes : Locataire Propriétaire Logé gratuitement Autre